TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-007

OBJET : MARCHE N°2019_MAPA540_002 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE – AVENANT N°2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la décision D2019 122 du 16 décembre 2019 portant attribution du marché d'installation d'un système de vidéoprotection ;
Vu la décision n°DE2022 017 du 12 décembre 2022 – Avenant n°1 portant modifications des conditions du marché : le montant total du marché en raison de travaux supplémentaires et la durée d'exécution du marché en raison du confinement ;
Considérant la nécessité de modifier le délai d'exécution du marché en raison d'une série de dégradations, de la réalisation d'un audit par le commissariat du Creusot, la sécurisation des mâts et le remplacement de mât classique par des mâts en béton
Considérant les conditions ci-dessus reprises dans l'avenant n°2 joints en annexe,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du délai d'exécution introduite par l'avenant N°2 au marché N°2019_MAPA540_002 - Mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine, en date du 19 décembre 2019, attribué à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME AFC.

ARTICLE 2 : **VALIDE** le délai global d'exécution du marché jusqu'au 31 mars 2024. L'avenant N°2 sera signé en ces termes.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....25 JAN. 2024.....
et publié, affiché ou
notifié le 25 JAN. 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU.

Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN
Le
MAIRIE DE TORCY – 71210 TORCY

MARCHE N°2019/MAPA540/002

OBJET DU MARCHE : Mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine

MAITRE DE L'OUVRAGE : VILLE DE TORCY – 71210 représentée par M. Philippe PIGEAU, Maire

ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE : INGENIS CONSULTING, M. BURELLO Bruno, 24 rue de la redoute, 21850 SAINT APOLLINAIRE.

TITULAIRE DU MARCHE : SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AFC
1 rue Pierre et Marie Curie
67540 OSTWALD

Montant initial du marché :

- Tranche Ferme : 110 082,77 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°1 : 119 841,80 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°2 : 9 500,00 € H.T.
- Montant Total du Marché : 239 424,57 € H.T.

Montant du marché après avenant n°1 :

- Tranche Ferme : 110 082,77 € H.T.
- Tranche Optionnelle n°1 : 121 532,06€ H.T.
- Tranche Optionnelle n°2 : 9 500,00 € H.T.
- Montant Total du Marché : 241 114,83€ H.T.

AVENANT N°2

Il est convenu ce qui suit :

Par marché N°2019/MAPA540/002 en date du 19 décembre 2019, la Ville de Torcy a confié à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AFC, les travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection

Ce marché est d'un montant total de 239 424.57 € H.T. porté à 241 114,83€ H.T. suite à l'avenant n°1 en date du 12/12/2022.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- le délai global d'exécution du marché.

Les délais d'exécution des travaux sont modifiés compte tenu :

- d'une série de dégradations volontaires que la commune de Torcy a subi entre le 30 aout et le 2 septembre 2022, qui a entrainé la casse de 7 caméras
- de la réalisation d'un audit de sécurité par le commissariat du Creusot effectué le 15 novembre 2022, dont le rapport a été transmis en janvier 2023
- de la nécessité de sécuriser l'ensemble des mâts avant installation de nouvelles caméras, par des dispositifs anti-escalade.
- de la nécessité de changer 3 mâts classiques par des mâts bétons avec des délais de livraison important.

La réalisation de l'audit, le temps nécessaire à la réalisation des travaux de sécurisation et les délais de livraison prolongent le délai contractuel de 271 jours.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'AVENANT

Le délai global d'exécution du marché est prolongé jusqu'au 31 mars 2024.

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

A, Couternon le 03/07/2023

Le titulaire du marché,

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
ALSACE FRANCHE-COMTE
12 rue de L'Artisanat
21560 COUTERNON
Tél. : 03 84 21 31 68
Siret : 388 758 708 00118

A Torcy , le 03/07/2023

Le pouvoir adjudicateur,

MAIRIE DE TORCY
71210